

## Réponse à l'Office fédéral de la culture à la consultation du message culture 2012-2015

Monsieur,

Unique institution suisse en charge des gestes et des techniques photographiques au travers de la préservation des outils des photographes, le Musée suisse de l'appareil photographique se trouve tout naturellement au carrefour de la plupart des problématiques de conservation de notre mémoire photographique.

A ce titre, nous sommes non seulement confrontés à nos propres difficultés de fonctionnement, mais également sensibles à celles rencontrées par nos confrères en charge des institutions avec qui nous constituons un réseau pour la conservation du patrimoine photographique suisse.

Préalablement, nous nous permettons d'attirer votre attention sur une conséquence immédiate de la nouvelle répartition des tâches entre l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia. En effet, le soutien aux projets photographiques d'intérêt national, abandonné par votre Office, ne pourra être complètement repris par cette Fondation car les contributions aux opérations de pure conservation du patrimoine ne font pas partie de ses missions. Les acquisitions de fonds historiques suisses ou les travaux d'inventaire et de recherche perdront ainsi tout soutien de la Confédération.

C'est dire que votre message provoque de profondes inquiétudes tant au sein des institutions que parmi leurs utilisateurs, qu'ils soient historiens ou chercheurs, ou simples citoyennes et citoyens concernés par la préservation de notre mémoire photographique. Tous mesurent le risque que génère votre proposition.

Dans cet esprit, nous avons collaboré avec nos collègues d'autres institutions photographiques suisses pour tenter de mesurer les incidences de ce projet sur la conservation de notre mémoire photographique nationale qui serait sérieusement mise en péril.

A l'heure où, malgré les difficultés économiques, la plupart des états européens s'engagent pour préserver leur patrimoine photographique, il est plus qu'alarmant de voir la Confédération proposer de réduire un dispositif fraîchement mis en place ayant déjà démontré son efficacité, mais également sa capacité à susciter d'autres engagements de collectivités publiques, de mécènes ou de sponsors.

Rappelons que le patrimoine né des multiples applications de la photographie est extraordinairement vaste, d'autant plus vaste que la photographie a également servi à documenter ce qui est (ou a été) considéré comme patrimoine. La photographie est donc à la fois un élément du patrimoine, mais également image de ce même patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, existant ou disparu.

Une très grande partie des images photographiques, tant négatives que positives, sont sur supports transparents à base d'acétate ou de nitrate de cellulose immédiatement menacés de dégradation, tout comme le sont les procédés photographiques chromogènes, particulièrement instables, qui subissent ainsi de graves et irréversibles altérations, pour finalement disparaître. Or les moyens nécessaires pour y faire face font bien souvent cruellement défaut.

Longtemps considérée comme de « moindre importance », la photographie représente un élément fondamental de la mémoire et de la culture de nos sociétés. Qu'elle touche à l'histoire ou aux sciences et techniques, à la création artistique d'hier comme d'aujourd'hui - donc au patrimoine de demain - ou plus simplement à notre mode de vie, les enjeux de sa conservation concernent l'ensemble des collectivités publiques, de la Confédération à la plus petite commune.

Dans ce contexte, la Confédération se doit non seulement de préserver le patrimoine photographique dont elle est propriétaire, qu'il soit conservé par ses propres services ou déposé dans d'autres institutions, mais également, au titre de la subsidiarité, elle ne peut retirer sa contribution aux projets de conservation du patrimoine photographique d'intérêt national.

Aujourd'hui, les photographes de la deuxième moitié du XXe siècle prennent peu à peu leur retraite et cherchent un devenir pour leurs archives et les grands groupes de presse se défont de leurs photothèques dont la masse est tout simplement monumentale. La plupart des institutions de conservation ont moins de 30 ans et leurs manques de ressources sont endémiques. Malgré cela, le dispositif qui s'est mis en place au fil des ans comporte de nombreux atouts pour faire face à ce défi, mais reste excessivement fragile et ne peut se passer du soutien de l'ensemble des collectivités publiques, surtout pas du rôle central joué par l'Office fédéral de la culture.

Or, sous la pression des coupes budgétaires, le patrimoine photographique est de plus en plus mis « en veilleuse », plus particulièrement dans des institutions où il n'est pas le sujet central, ceci à tous niveaux, des communes à la Confédération.

L'émergence d'un patrimoine immatériel exclusivement numérique génère une nouvelle problématique : celle de la pérennité de ces nouveaux supports. A l'heure où la révolution numérique produit des mutations colossales, des pans entiers de notre mémoire photographique, et donc de notre patrimoine, sont directement menacés.

Historiens et archivistes interpellent de plus en plus ouvertement les institutions photographiques en leur reprochant un manquement à leur mission pour les charger de la responsabilité de tout ce qui est photographique. Or cet ensemble nous concerne tous, son ampleur appelle le concours de tous, sans conflits de dogmes méthodologiques, mais dans un respect de la diversité des pratiques patrimoniales et des disciplines scientifiques engagées, seules garantes de la cohérence du travail de conservation.

Qu'ils soient régionaux ou nationaux, musées, bibliothèques, archives, centres de documentation ou médiathèques constituent ensemble un réseau pour la conservation photographique qui se doit d'agir de concert pour préserver notre mémoire visuelle tant passée que présente.

Le fonctionnement de ce réseau ne peut être privé du rôle central joué depuis quelques années par l'Office fédéral de la culture doté de trois moyens d'action pleinement complémentaires lui permettant de coordonner la politique de conservation de la photographie d'intérêt national. Or, au travers de votre message concernant l'encouragement de la culture, vous proposez ni plus ni moins de supprimer l'un de ces moyens d'action sans évoquer la pérennité des deux autres au-delà de 2013.

Le soutien aux projets photographiques d'intérêt national, régi par l'ordonnance du 5 avril 2004, signée par Monsieur le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, est mentionné parmi les tâches abandonnées par l'Office fédéral de la culture, qui se trouvera ainsi privé de sa capacité de coordonner une politique nationale pour la conservation de la photographie.

La Fondation suisse pour la photographie ne dispose aujourd'hui encore d'aucun contrat de prestation et vit grâce à la bonne volonté de l'Office fédéral de la culture de trouver année après année les moyens que la Confédération « peut offrir ». Son rôle central pour la préservation de l'œuvre des photographes suisses est une mission de conservatoire national unique et indispensable au cœur du réseau des institutions suisses. Qu'advient-il au-delà de 2013 ?

Les mêmes interrogations pèsent sur le devenir des soutiens à la restauration du patrimoine photographique réalisés au travers de l'Association Memoriav où le réseau de compétences photographie RCP, constitué de divers responsables de la conservation de la photographie en Suisse, réalise bénévolement un important travail de coordination tout en gérant l'attribution des fonds pour la restauration du patrimoine photographique d'intérêt national.

Par ces lignes, nous formons le vœu de voir la Confédération maintenir son engagement pour la photographie en permettant à l'Office fédéral de la culture de poursuivre sa mission au travers des trois moyens d'action aujourd'hui à sa disposition, soit :

Le soutien aux projets photographiques d'intérêt national,  
Le soutien à la Fondation suisse pour la photographie,  
Le soutien à la restauration du patrimoine photographique suisse,

qui s'inscrivent pleinement dans l'esprit de votre message concernant l'encouragement de la culture.

C'est en formant l'espoir de voir votre projet modifié afin de perpétuer le rôle fondamental de la Confédération pour la préservation du patrimoine, que nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués

Les directeurs

Pascale et Jean-Marc Bonnard Yersin